

L'Écho Pédago



V O L . 2 N O . 1

M A R S 2 0 1 1

En vedette:

- **Guy Lafleur accroche ses patins pour de bon**
- **51 infractions en un an pour une garderie**
- **Des TBI dans toutes les classes**
- **Un autre film canadien choisi aux Oscars**
- **Une crème glacée au lait maternel**
- **Les radars photo ne disparaîtront pas pour l'instant**
- **L'aspartame serait sans danger selon une étude**
- **La population chinoise grimpe moins rapidement**
- **Un peu d'écriture**
- **Un peu de calcul**

⇒ Frédéric Dénomée
Conseiller pédagogique
CS des Hautes-Rivières
denommeef@cshdr.qc.ca

Guy Lafleur accroche ses patins pour de bon

Après une glorieuse carrière dans la Ligue nationale de hockey, Guy Lafleur a officiellement joué son dernier match devant une foule, hier, au Colisée Pepsi de Québec.

Pour l'occasion, 11 000 personnes s'étaient déplacées pour dire un dernier adieu à leur idole et aussi pour l'applaudir une dernière fois durant une partie de hockey.

Ce match opposait les anciens Canadiens de Montréal aux anciens Nordiques de la ville de Québec. Ces derniers ont gagné la partie 6 à 5.



À Québec le 28 février dernier, Guy Lafleur a joué son dernier match de hockey en carrière.

Comme dans un scénario de film d'Hollywood, Guy Lafleur a marqué 2 buts, un pour chaque équipe. Il a porté à tour de rôle les deux chandails durant la partie, puisqu'en plus des Canadiens, il avait aussi joué deux ans pour les

Nordiques à la fin de sa carrière de 1989 à 1991.

D'ailleurs, Lafleur avait commencé sa carrière de hockey junior avec les As et les Remparts de Québec, à la fin des années 60. Il avait ensuite été repêché par le Canadien de Montréal.

Le match visait à souligner la belle carrière de ce héros de toute une génération. La journée était donc fébrile en émotions et très émouvante.

En 17 saisons dans la LNH, Guy Lafleur aura marqué 560 buts et obtenu 1353 points.

51 infractions en un an pour une garderie

La Garderie des P'tits de Saint-Vincent, à Laval, a reçu 51 avis d'infraction aux normes de sécurité, et ce, depuis seulement un an. Ce sont les inspecteurs du Ministère de la famille qui sont intervenus.

Parmi les gestes reprochés, on retrouve des médicaments et produits toxiques non gardés sous clé, des enfants laissés sans surveillance, des jouets non sécuritaires et une cuisine malpropre. Plusieurs éducatrices de l'endroit ont préféré démis-

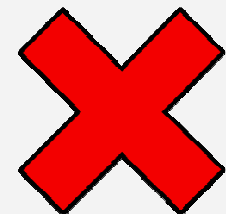
sionner lorsqu'elles ont vu que la situation s'empirait.

Une des anciennes employées affirme que la directrice de l'endroit n'est pas qualifiée pour diriger une garderie. D'ailleurs après que des enfants avaient été oubliés dans un parc un jour, la directrice aurait même dit que cette situation était sans gravité.

Cette vague de démission de plusieurs éducatrices a entraîné des parents à retirer leur enfant de l'en-

droit.

Malgré tout, le ministère juge que les enfants sont en sécurité et que la direction collabore avec les inspecteurs.



En un an, une garderie de Laval a reçu pas moins de 51 avis d'infraction aux normes de sécurité.

Des tableaux blancs interactifs (TBI) dans les classes

L'annonce du premier ministre Jean-Charest en a surpris plus d'un. D'ici 5 ans, le gouvernement veut remplacer presque tous les tableaux verts dans les classes du Québec par des tableaux blancs intelligents (ou interactifs).

Au total, ce sont 43 000 classes de la province qui bénéficieraient de cette mesure annoncée par le premier ministre. Aussi, le plan vise à donner à chaque enseignant la possibilité

d'avoir un ordinateur portable avec lui en classe. En tout, ils sont environ 62 000 enseignants qui pourront obtenir cette aide du Gouvernement du Québec.

Les tableaux blancs interactifs (TBI) permettent de projeter à l'aide d'un canon tout ce qui est affiché sur un ordinateur. Aussi, le TBI réagit à un stylet ou au doigt de la personne qui le touche. On peut alors écrire directement sur les documents qui sont

projetés, inscrire des commentaires sur un site Web qui est affiché ou encore, déplacer des images ou du texte à l'aide de son doigt ou du stylet.

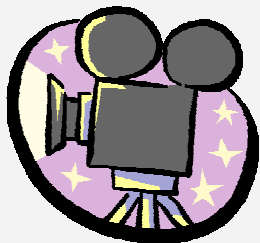
Depuis que la technologie a envahi les écoles, les enseignants essaient de rendre leurs cours plus dynamiques. Il faut donc mettre des outils à leur disposition pour rendre leur enseignement plus visuel et les brancher sur les nouvelles façons d'ensei-



Le gouvernement veut que chaque classe du Québec possède un tableau blanc interactif d'ici 5 ans.

gner. Par contre, cette mesure est assez dispendieuse, car elle coûtera 160 millions sur 5 ans.

Un autre film canadien choisi aux Oscars



Le film *Incendies* de Denis Villeneuve était en nomination dans la catégorie Meilleur film étranger aux Oscars.

En 2004, Denys Arcand a remporté l'Oscar du meilleur film en langue étrangère avec *Les invasions barbares*. Cette année, un autre Canadien a eu la chance de voir son film en nomination dans la même catégorie.

C'est Denis Villeneuve qui est l'heureux élu avec son film *Incendies*. Le jeune réalisateur est très fier de sa nomina-

tion, même si c'est finalement un autre film qui a remporté le précieux Oscar. C'est le film *In a better world* qui a été choisi.

Denis Villeneuve est conscient de pouvoir maintenant compter sur une visibilité partout dans le monde. Son film est maintenant connu par plusieurs personnes du milieu du cinéma et les gens vont sûrement avoir envie de voir le

film. À 43 ans, il reste encore beaucoup de cinéma à faire pour Denis Villeneuve et les prochaines années pourraient être le début d'une carrière remplie de beaux projets et de films aussi intenses et populaires que son dernier, *Incendies*.

À la cérémonie des Oscars, le réalisateur était accompagné de sa conjointe, la comédienne Macha Grenon.

Une crème glacée au lait maternel



À Londres, une crème glacée faite avec du vrai lait maternel est vendue aux touristes.

À Londres en Angleterre, une boutique dans un quartier touristique a décidé de vendre une crème glacée un peu spéciale: elle est fabriquée à partir de lait maternel.

Cette crème glacée porte le nom de «Baby gaga». Des saveurs de zeste de citron ou de vanille sont ajoutées au vrai lait maternel pour en faire en-

suite de la crème glacée.

Mais où ont-ils pris le lait maternel? Celui-ci a été fourni par 15 femmes qui ont répondu à une annonce que la boutique avait publiée sur un site Internet. On annonçait qu'on voulait des mères volontaires pour tirer leur lait et le transformer ensuite en crème glacée.

Les 15 femmes qui ont fourni leur lait sont fières de contribuer à cette fabrication : «Si c'est bon pour les enfants, c'est bon pour tout le monde», a indiqué une des mères.

Même si elle était vendue à environ 22\$ la portion, toute la crème glacée a été vendue en quelques jours seulement.

Les radars photo ne disparaîtront pas pour l'instant

C'est le 18 février dernier que devait se terminer le projet pilote qui visait à expérimenter des radars photo. Il semble que Québec ne soit pas pressée à les retirer de nos routes. Ces radars servent à donner des contraventions aux automobilistes qui dépassent les limites de vitesse permise.

Depuis qu'un rapport complet d'évaluation a été déposé, le gouverne-

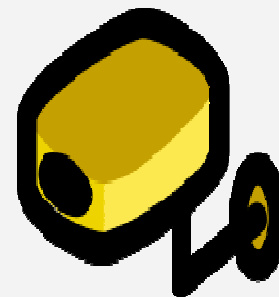
ment doit prendre une décision pour savoir si les radars photo seront là pour rester et s'ils seront implantés partout au Québec. C'est le Ministère des transports qui devra fixer une rencontre avec les responsables du dossier pour donner son avis à ce sujet. Pour le moment, on avance la fin mars ou avril pour que le comité se rencontre.

En attendant, les radars photo demeurent en fonction et continueront à

distribuer les billets d'infraction. À Québec, le maire Labeaume veut lui aussi sa part du gâteau.

L'automne dernier, le maire a réclamé une vingtaine de radars photo pour les rues de sa ville. Il est prêt à faire de la capitale un laboratoire pour les radars dans les quartiers résidentiels où les conducteurs ont le pied un peu trop pesant.

Au début, le projet pilote, tenu dans les régions de



Montréal, de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches, devait avoir une durée «minimale» de 18 mois.

L'aspartame serait sans danger selon une étude

L'aspartame, qui est le produit le plus utilisé au monde pour remplacer le sucre, ne représenterait aucun risque sur la santé, selon une nouvelle étude.

En janvier, deux études avaient affirmé que le produit pouvait augmenter les possibilités d'accouchement prématuré et les risques de

cancer. La nouvelle étude de l'autorité européenne de sécurité des aliments (l'EFSA) a affirmé que les preuves n'étaient pas suffisantes pour confirmer les mises en garde des dangers potentiels de l'aspartame.

Certains ont aussi dit que le fait de consommer beaucoup de boissons «diète» pouvait

augmenter les risques de maladies cardiaques.

Même si les avis sont un peu contradictoires pour le moment, il faut consommer l'aspartame avec modération. La dose quotidienne acceptable est de 40mg par kilo de poids corporel.

Très répandu dans notre alimentation,



l'aspartame remplace le sucre dans plus de 6000 produits, dont certains bonbons pour enfants.

La population chinoise grimpe moins rapidement

La population de la Chine a encore grimpé pour atteindre 1,34 milliard d'habitants, selon les statistiques annoncées dernièrement.

Même si c'est 6,3 millions de personnes de plus qu'en 2010. La population a grimpé moins rapidement que par les années passées. Depuis 1979, la

Chine doit limiter les familles des villes à un enfant et celles des campagnes à deux. Ceci visait à ralentir la progression de la population pour éviter un surpeuplement.

Avec les nouveaux chiffres de cette année, plusieurs croient que cela pourrait permettre d'assouplir un peu ces restrictions fixées par

l'État Chinois.

Un peu comme au Canada, les Chinois vieillissent et les jeunes sont moins nombreux dans le pays. Il faut donc une relève pour combler tous les postes qui seront disponibles sur le marché du travail dans les prochaines années.

Pour la première fois en 10 ans, un nouveau



recensement fait en 2010 devrait bientôt nous donner des chiffres plus précis sur la population chinoise.



Un peu d'écriture



À TOI MAINTENANT !

Ya-t-il un article de l'Écho pédago qui t'a fait réagir?

Est-ce que tu aimerais donner tes réactions ou partager tes commentaires sur un sujet qui te touche personnellement ?

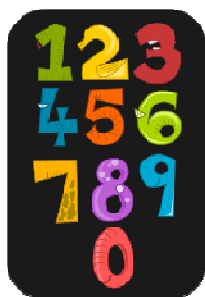
Si tu avais à écrire à une des personnes concernées dans un des articles, que lui dirais-tu?

Quelle est ton opinion sur le contenu d'un des articles?

Exprime-toi en quelques lignes dans la boîte prévue à cet effet...

TITRE : _____

Un peu de calcul



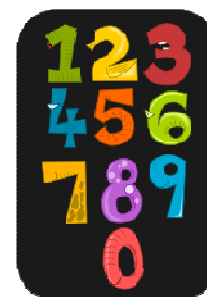
Calcule la quantité d'aspartame acceptable que tu peux consommer par jour en fonction de ton poids.

Utilise les informations suivantes :

La norme acceptable = 40 mg / Kilo

Pour convertir ton poids en livres et le mettre en kilos, tu dois le diviser par 2,2.

Ton poids : _____ kg X 40 mg = _____ mg / jour



Des questions? - Des réactions ?

Frédéric Dénoimée - Conseiller pédagogique

210, rue Notre-Dame Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6N3

Téléphone : 450.359.6411 poste 7265 Courriel : denommeef@csdhr.qc.ca